

# Guide Pratique activités périscolaires

## Pineuilh maternelle

### Année 2017 2018



# Les TAP :

## Les Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30

- Les TAP : **temps d'activités périscolaires** ont été mis en place par la CDC du Pays Foyen dans toutes les communes de son territoire, suite à la réforme des rythmes scolaires.
- Les activités proposées se veulent en adéquation avec la réforme et tendent à prendre en compte au mieux le rythme et les besoins de l'enfant.
- Ce sont des activités péri éducatives **gratuites et facultatives**.

Période	Jours	Sept/Oct	Nov/Déc	Janv/Févr	Mars/Avril	Mai/Juin
		Activités proposées				
Karine	Lundi Mardi	* Activité musicale et fabrication d'instruments	* Initiation à la sophrologie	* Les Pays du Monde	*Baby Zumba	* Atelier philo maternelle
	Jeudi Vendredi	* Expression théâtrale et corporelle	* En attendant Noël...	* Temps libre	* C'est bientôt Pâques...	* Répétition du spectacle
Muriel	Lundi Mardi	* Vélo	* Racontes moi les coutumes du monde	* Motricité	* Bricolage " Pâques en fête "	* Temps libre
	Jeudi Vendredi	* C'est la rentrée	* Chants de Noël	* L'hiver	* Jeux sportifs	* Répétition du spectacle
Lisa (mardi)	Lundi Mardi	* Temps libre	* Les Pays du monde	* Les couleurs	* Les 5 Sens	* Jeux extérieur
Kévin Da Silva	Jeudi Vendredi	*Accrogym	* Activité manuelle de Noël	* Jeux musicaux	* Jeux d'équipe et motricité	* Répétition du spectacle
Flora LUISON	Lundi Mardi	* Créativité	* Bijoux pour tous	*Plaisir des jeux	* Vive Pâques	* " Faites " de la musique
	Jeudi Vendredi	* Arts plastiques	* L'univers de Noël	* Baby aérobic	* Temps libre	* Répétition du spectacle

# LES APS : Lundis mardis jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et le mercredi de 7h30 à 9h00

## Le lundi mardi jeudi vendredi de 16h30 à 18h30

Les APS : accueils périscolaires répondant à un besoin de garde hors temps scolaire où un certain nombre d'activités (ludiques, culturelles ou sportives) sont proposées, pour éveiller l'enfant.

Les APS sont des accueils **facultatifs et payants** (tarif selon quotient familial).

### Modalités d'inscriptions

- Si votre enfant fréquente seulement les TAP, veuillez remplir un dossier bleu qui est à retirer auprès de Karine Bossuet, directrice du périscolaire.
- Si votre enfant fréquente les TAP et les APS ou une autre structure de la Communauté des Communes, veuillez prendre rendez-vous pour compléter un dossier unique auprès du bureau enfance jeunesse :

**12, boulevard Garrau 33220 Sainte-Foy-la-Grande, en face de la place du Foirail-contact : 05 57 46 35 61**

- Lorsque celui-ci est inscrit aux activités, cela rend sa présence **incontournable**, sur toute la durée de l'activité même s'il ne participe pas activement.

**⚠** Le périscolaire étant facultatif, les enfants qui ne participent pas aux TAP retournent dans leur famille. Aucun moyen de garde n'étant assuré en parallèle.

#### Tarifs 2017



Quotient Familial	APS			
	Tarif Forfait Matin	Tarif Forfait soir 16h30 à 18h30	Tarif Forfait Matin+Soir	Tarif séance (moins de 5 séances /mois)
0 à 299€	7,20€	9,80€	15,00€	0,90€
300 à 499€	8,00€	10,65€	15,95€	1,00€
500 à 699€	8,80€	11,50€	16,90€	1,10€
700 à 899€	9,60€	12,35€	17,85€	1,20€
900 à 1099€	10,40€	13,20€	18,80€	1,30€
1100 à 1299€	11,20€	14,05€	19,75€	1,40€
1300 à 1499€	12,00€	14,90€	20,70€	1,50€
1500 à 1699€	12,80€	15,75€	21,65€	1,60€
1700 à 1899€	13,60€	16,60€	22,60€	1,70€
1900€ et plus	14,50€	17,45€	23,55€	1,80€

Les TAP sont Gratuits. Pour les résidents hors CDC, ajoutez 3 € par mois.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES de la communauté de commune du Pays Foyen

### Présentation générale

**Adresse :** 2, avenue Georges Clémenceau

33220 PINEUILH

Tel: 05 57 46 20 58 Mail : [contact@paysfoyen.fr](mailto:contact@paysfoyen.fr)

**Gestionnaire :** M. David ULMANN, Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen

**Directrice du service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Culture:** Magalie COMMUNAL

**Coordinateur T.A.P. et Périscolaire :** Christophe DIOT

**Animateurs maternelles :** un animateur pour 10 en APS et un animateur pour 14 en TAP

**Animateurs élémentaires :** un animateur pour 14 en APS et un animateur pour 18 en TAP

### Fonctionnement

#### **Périodes d'ouverture:**

Tous les périscolaires (TAP, APS) fonctionnent durant toute l'année scolaire hors vacances scolaires et jours fériés.

#### **Prise en charge:**

Les enfants sont récupérés par les animateurs dès la sortie des cours pour les APS ou au réfectoire pour les TAP qui ont lieu après la pause méridienne.

Lorsqu'un enfant débute l'activité du TAP, il ne peut être récupéré pendant la durée de celle-ci. Pour les APS, **un départ échelonné est établi entre 17h30 et 18h30.**

En fin de journée, l'enfant est pris en charge par les parents ou une personne désignée par les parents avec l'accord de la directrice à la fin du TAP ou de l'APS.

Si l'enfant n'est pas inscrit aux TAP, les parents ont pour **obligation** de récupérer leur enfant, aucun service de garde en parallèle n'étant assuré pendant ces temps-là.

**Les enfants et les parents s'engagent à respecter les horaires établis dans chaque accueil périscolaire c'est à dire le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.**

**En cas de retard**, les parents ou la personne désignée par les parents sont priés de prévenir l'école. La Communauté de Communes se réserve le droit de facturer tout retard jugé injustifié selon le tarif en vigueur.

### **Le Mercredi :**

Les enfants inscrits à l'ALSH de Pineuilh sont pris en charge dès la fin des cours par l'équipe d'animation. Ils y prendront leur repas avant de participer aux activités l'après-midi. Les enfants qui ne sont pas inscrits à l'ALSH doivent être récupérés à la fin des cours. Aussi, il n'y a pas de restauration assurée ce jour-là.

## **Inscriptions**

### **Modalités :**

L'inscription du participant est conditionnée par:

- Le dossier d'inscription complété et signé par le ou les parents et/ou le représentant légal,
- La remise des documents demandés dans le dossier d'inscription,
- Le paiement dans les conditions énumérées ci-dessous.

### **Tarifification:**

- Les TAP** : les temps d'activités péri éducatives sont gratuits.
- Les APS** : Les accueils périscolaires sont payants selon une grille tarifaire évaluée selon le quotient familial. (CF grille tarifaire p.10). Jusqu'à 5 séances par mois, l'APS est tarifé à la séance, au-delà, c'est un forfait.

### **Conditions de paiement :**

- Par règlement en numéraire à la trésorerie : 138, rue de la république, 33220 Sainte Foy La Grande. Si vous choisissez ce mode de règlement, veuillez rapporter la facture. En venant régler, un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé à la trésorerie 138, rue de la république, 33220 Sainte Foy La Grande. Si vous choisissez ce mode de règlement, pensez à joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par carte bancaire sur le site de la CDC [www.paysfoyen.fr](http://www.paysfoyen.fr) (rubrique enfance jeunesse).

### **Désistement en cours d'activité :**

Toute interruption d'activité, quel que soit le motif, et/ou renonciation à certaines prestations comprises dans le programme ne pourront faire l'objet d'un remboursement de la part de l'organisateur. Sauf cas de maladie (certificat médical à l'appui) ou cas de force majeure.

Un enfant inscrit s'engage à venir toute l'année sauf en cas de maladie. S'il ne vient pas durant une longue période sans motif, il ne pourra pas être repris.

### **Modifications du programme d'activités:**

L'organisateur peut se voir dans l'obligation, en cas de circonstances exceptionnelles ou d'empêchement majeur, de modifier un lieu d'activités, un programme ou ses prestations. Dans cette éventualité, l'organisateur proposera des prestations de remplacement de qualité équivalente ou supérieure sans supplément de prix, ou, à défaut, le remboursement des prestations non fournies.

## **Discipline**

Le participant est invité à adopter une bonne conduite envers l'équipe d'encadrement et les autres participants, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées. Dans le cas où le **comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement de l'activité**, ou dans le cas où celui-ci ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, **l'organisateur se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre ses activités.**

## **Santé**

### **Frais médicaux :**

Il est possible qu'une avance de frais médicaux (honoraires médicaux, radios, médicaments, etc...) pour un participant soit effectuée. Dans cette éventualité, vous recevrez une facture correspondante aux frais médicaux avancés. Dès réception de votre règlement, nous vous adressons la feuille de soins que vous adresserez à votre caisse de sécurité sociale afin d'obtenir le remboursement, puis à votre mutuelle pour le complément.

### **Maladie :**

En cas de maladie, l'enfant ne sera pas admis lors de l'accueil.

Toute maladie contagieuse doit être signalée par les parents.

Pour toute maladie chronique nécessitant des soins particuliers, un PAI peut être mis en place si nécessaire.

Dans certains cas précis, il est possible de donner des médicaments avec autorisation parentale écrite et ordonnance médicale.

Toutes les activités sont menées dans un souci permanent de sécurité physique et affective.

## **Divers**

La CdC du Pays Foyen décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

**Il est conseillé aux parents d'équiper leur(s) enfant(s) avec une tenue adéquate au climat et aux activités.**

**Règlement intérieur à conserver**

# Notes

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

# Répertoire 2017 2018

## **Bureau Enfance Jeunesse**

Accueil Florence Verprat et Jocye Dessagne au 05.57.46.35.61. ou à [inscriptions-enfance@paysfoyen.fr](mailto:inscriptions-enfance@paysfoyen.fr)

12 Boulevard Garrau 33 220 Sainte-Foy-La-Grande

## **Coordinateur PEDT**

Christophe Diot au 06. 85. 65. 64. 80 ou à [cdc-sports@paysfoyen.fr](mailto:cdc-sports@paysfoyen.fr)

## **Directrice T.A.P. et Périscolaire**

Karine Bossuet au 05 57 46 58 03 ou 06 31 05 43 99 ou à [ptits-potes@paysfoyen.fr](mailto:ptits-potes@paysfoyen.fr)

## **ALSH LES P'TITS POTES**

### **PINEUILH**

Responsable : Karine Bossuet au 05 57 46 58 03 ou 06 31 05 43 99 ou à [ptits-potes@paysfoyen.fr](mailto:ptits-potes@paysfoyen.fr)

### **MÉZIÈRES**

Responsable : Céline Galissaire au 06 77 73 80 62 ou à [ptits-potes@paysfoyen.fr](mailto:ptits-potes@paysfoyen.fr) ou à [perisco-celine@paysfoyen.fr](mailto:perisco-celine@paysfoyen.fr)

### **ALSH PELLEGRUE**

Responsable : Marion Verneuil au 05 56 61 33 23 ou 06 23 52 27 53 ou à [alsh-pellegrue@paysfoyen.fr](mailto:alsh-pellegrue@paysfoyen.fr)

### **ESPACE ADOS PELLEGRUE**

Responsable : Simon Barat 05 56 61 33 23 ou à [ados-pellegrue@paysfoyen.fr](mailto:ados-pellegrue@paysfoyen.fr)

### **ANIMATION JEUNESSE / SPORT-VACANCES**

Responsable : Vincent Barthès 07 76 00 88 98 ou à [perisco-vincent@paysfoyen.fr](mailto:perisco-vincent@paysfoyen.fr)

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

2 Avenue Georges Clemenceau 33220 Pineuilh 05 57 46 20 58 [contact@paysfoyen.fr](mailto:contact@paysfoyen.fr)

[www.paysfoyen.fr](http://www.paysfoyen.fr)